

Missions

Les secrétaires administratifs sont recrutés par le ministère de l'Intérieur et classés dans un corps de la catégorie B des fonctionnaires de l'État.

Ils assurent des tâches administratives d'application. A ce titre, ils sont chargés notamment d'appliquer les textes de portée générale aux cas particuliers qui leur sont soumis.

Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse.

Les secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, ou les titulaires du grade assimilé, peuvent être chargés de la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou de la responsabilité d'un bureau.

Au sein de la Police nationale, ils peuvent exercer leurs fonctions dans un commissariat, dans une direction centrale ou départementale et dans un service de ressource humaine, de logistique ou financier, etc...

Conditions d'accès

A partir de 18 ans, avec le BAC ou diplôme équivalent.

Plus d'information sur ce recrutement sur le site du [ministère de l'Intérieur \(https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-metiers-de-la-filiere-administrative/Secretaire-administratif\)](https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-metiers-de-la-filiere-administrative/Secretaire-administratif).

Sélection

Recrutement par voie de concours externe et interne interministériels, plus d'information sur :

- sur le site du [ministère de l'Intérieur \(https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-recrutements/Secretaire-administratif\)](https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-recrutements/Secretaire-administratif).
- sur [place-emploi-public.gouv.fr \(https://place-emploi-public.gouv.fr/\)](https://place-emploi-public.gouv.fr).